



32^{ième} FESTIVAL INTERNATIONAL DE SCULPTURES

Appel à candidature 2026



Festival International de Sculptures de Sprimont

Du lundi 31 août au dimanche 13 septembre 2026

Aux artistes sculpteurs désireux de participer

Une organisation du **CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA PIERRE DE SPRIMONT (CIP)**

En collaboration avec **LES carrières :**

Sprimont Blue, la carrière Troydo et la carrière Moris

Avec le soutien de

LA PROVINCE DE LIÈGE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SPRIMONT

Bienvenue à la 32^{ième} édition du Festival de sculpture sur pierre de Sprimont !

Cet événement rassemble pendant 14 jours des artistes Belges et internationaux pour célébrer la sculpture monumentale en pierre bleue de Sprimont.

La pierre bleue de Sprimont est un calcaire formé il y a environ 350 000 millions d'années caractérisé par la présence de très nombreux débris de crinoïdes donnant cet aspect scintillant à la pierre.

Nous vous invitons à nous transmettre votre candidature, vos références et quelques photos du prototype de votre projet pour cette édition 2026.

Nous espérons recevoir votre candidature pour vivre une expérience inoubliable.

After Movie 2025



Si vous désirez participer à l'édition 2026, nous vous prions de :

1. Remplir le formulaire de demande d'inscription ci-joint et le renvoyer avant le **31 mars 2026** par mail ou via le formulaire on-line : <https://forms.gle/nV1gLXvgw1WoyWri9>
2. Envoyer des photos ou un croquis du prototype de votre projet ;
3. Envoyer les dimensions de votre projet : longueur, largeur et hauteur du bloc de pierre souhaité pour votre projet ;
4. Y joindre trois photos de bonne qualité d'œuvres récentes (références) ;

Il est impératif que ces quatre formalités soient effectuées avant le 31 mars 2026, afin que votre candidature soit enregistrée.

Vous recevrez ensuite les informations utiles au bon déroulement du Festival.

Contact et informations diverses :

Centre d'interprétation de la pierre de Sprimont

www.cip-sprimont.be

Tel : +32 (0)4 / 267 68 93

E-mail : frederic.mottard@sprimont.be

Adresse : rue Joseph Potier 54, B-4140 Sprimont

Team : Nancy, Céline, Laura, Xavier et Fred.

RÈGLEMENT FESTIVAL INTERNATIONAL DE SCULPTURE DE SPRIMONT 2026

Détail de la manifestation :

Date officielle : Du lundi 31 août 2026 au dimanche 13 septembre 2026.

Avis important !!!

Cette année, nous invitons les sculpteurs à être présents dès le vendredi 28 août et au plus tard le dimanche 30 août 2026.

Le choix des pierres sera effectué obligatoirement entre le 15 mai et le 30 juin sur le site des carrières.

Pour les sculpteurs étrangers, la pierre sera choisie et mise en place le jeudi 27 ou le vendredi 28 août.

Lieu : Site du Centre d'Interprétation de la Pierre et des Carrières de Sprimont,

Rue Joseph Potier, 54 à 4140 Sprimont (Belgique).

L'organisateur

- Propose un bloc brut offert par les carrières partenaires (aucune possibilité de sciage) dans lequel la sculpture monumentale sera façonnée. Ce bloc sera choisi sur place avec le contremaître des carrières.
- Offre chaque jour du dimanche 30 août matin jusqu'au dimanche 13 septembre soir, trois repas par jours y compris un repas chaud.
- Procure aux artistes la possibilité de loger gratuitement dans un rayon de 20 min de Sprimont : il sera possible de loger les sculpteurs dans un gîte à partir du vendredi 28 août jusqu'au lundi 14 septembre. Il est également possible d'installer une tente, une caravane, un mobil-home directement sur le site de l'événement (merci de prévenir au préalable).
- Met à la disposition des sculpteurs des douches et des toilettes.
- Fournit l'électricité, l'eau et les moyens de levage nécessaires à la manipulation des pierres.
- Met un compresseur et de l'électricité à la disposition des sculpteurs qui devront cependant apporter eux-mêmes l'ensemble des outillage nécessaire, c'est à dire, des allonges électrique, disqueuse, marteaux, tuyaux et accessoires...
- Souscrit une assurance responsabilité civile / accidents corporels.
- Si vous souhaitez inviter un ou des amis lors du Festival, l'organisateur demande le paiement pour les repas de 10€ /jour. Nous donnerons toujours priorité aux sculpteurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou de dommages causés aux outils des sculpteurs.

Le sculpteur

- Pourra faire la preuve qu'il est titulaire d'une assurance Responsabilité Civile et d'une assurance professionnelle.
- Sera seul concepteur et réalisateur de son œuvre, et /ou avec artiste défini au départ,
- Se munira de son outillage personnel, y compris marteau compresseur, tuyaux, en cas d'utilisation de l'air comprimé,
- Autorise le CIP à prendre et à diffuser des photos ou des vidéos de lui et du travail réalisé lors de l'événement,
- Sera présent au travail les 14 jours du Festival,
- Pour les sculpteurs sélectionnés, en dehors de l'Union Européenne, une copie du passeport devra être envoyée par mail avant le 1 avril 2025.

En cas de désistement, afin de permettre à un autre sculpteur de profiter de cette manifestation, le sculpteur s'engage à prévenir les responsables du Centre d'Interprétation de la Pierre avant le 1^{er} mai 2025

Destination des œuvres

Le sculpteur pourra disposer de son œuvre à partir du 30 août 2027 sauf si celui-ci a une proposition de vente lors du Festival 2026.

Si le sculpteur n'a pas de proposition de vente lors du Festival 2026, durant un an les sculptures réalisées seront exposées sur le site du CIP ou sur un site communal accessible au public.

Après le 30 août 2027, l'œuvre doit être récupérée par le sculpteur et, à ses frais,

Compte tenu du volume des pièces et de l'espace d'exposition limité sur le site, toute sculpture, non récupérée (après le 30 août 2027) par son sculpteur, sera susceptible d'être déplacée sur le territoire de la Commune de Sprimont pour y être stockée ou exposée.

En cas de déplacement d'une sculpture en dehors du site du Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont, le sculpteur sera prévenu 15 jours avant la manutention de déplacement de son œuvre.

En cas de désaccord ou de non réponse, le sculpteur disposera au moins de 15 jours pour reprendre sa sculpture. Passé ce délai, le CIP pourra procéder au déplacement de la sculpture tel qu'annoncé au sculpteur.

Après le 30 août 2031 soit 5 ans de stockage de l'œuvre sur le territoire de la Commune et sans manifestation d'intérêt du sculpteur pour sa sculpture, le CIP se réserve le droit de procéder à une mise en vente de l'œuvre.

Tout au long de la prise en charge de l'œuvre soit sur le site du CIP soit sur le territoire de la Commune de Sprimont, le CIP ne peut être tenu responsable des dégâts occasionnés à l'œuvre pendant son exposition ou un éventuel transport. Les assurances sont à charge du sculpteur.

Le CIP s'engage à traiter l'œuvre en bon père de famille et à informer le sculpteur sur l'état de sculpture.